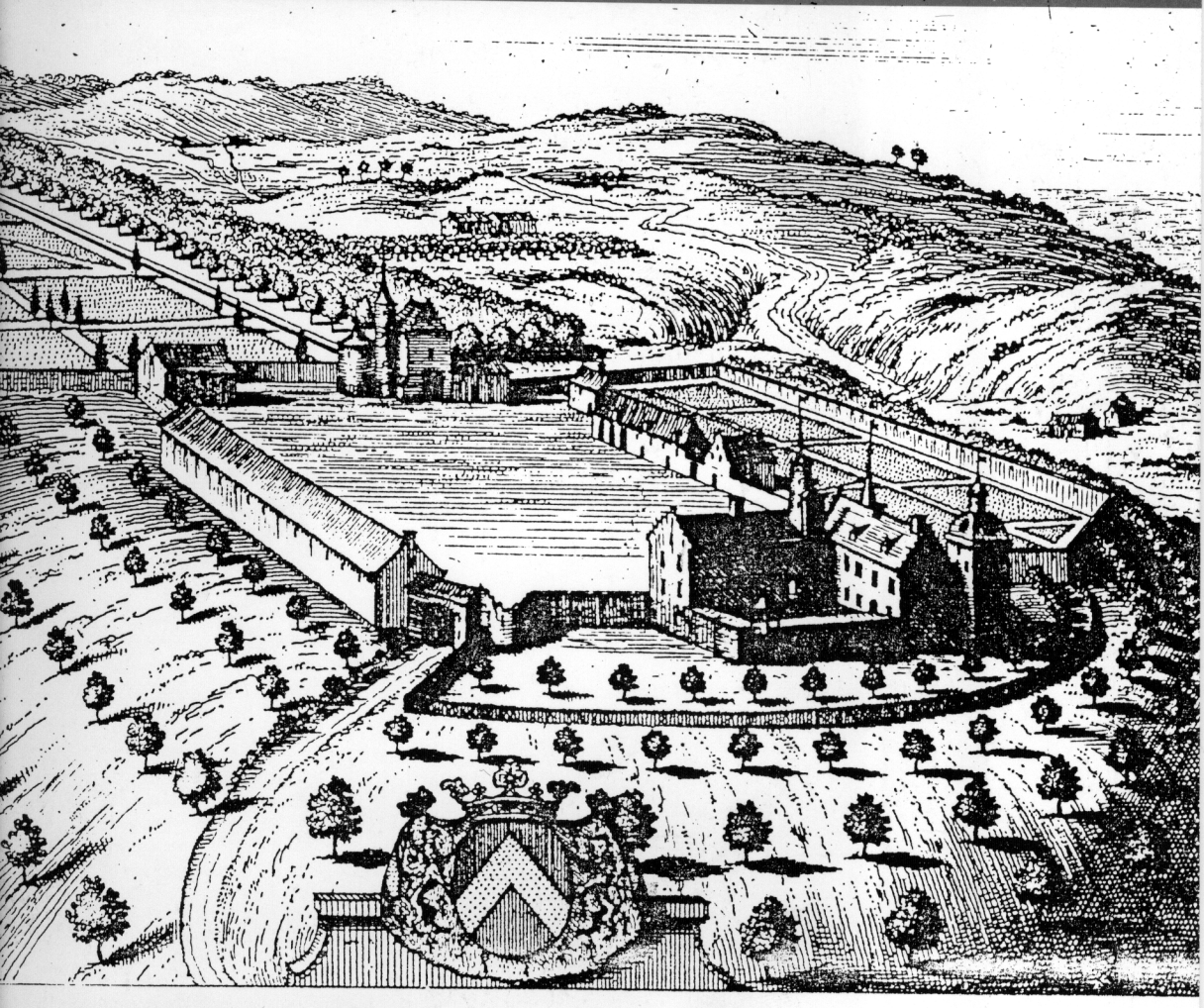
ENTRE SENNE ET SOIGNES

63

Bureau de dépôt :
1460 ITTRE

LXIII-1989
21e année

Trimestriel
3e trim. 1989



entre senne et soignes

Art — Histoire — Folklore — Tourisme

Revue trimestrielle publiée par la

SOCIETE D'HISTOIRE ET DE FOLKLORE D'ITTRE ET ENVIRONS

Alsemberg - Beersel - Bois-Seigneur-Isaac - Bornival - Braine-l'Alleud - Braine-le-Château - Braine-le-Comte - Clabecq - Ecaussinnes - Fauquez - Hal - Haut-Ittre - Ittre - Nivelles - Oisquercq - Ronquières - Tubize - Virginal - Waterloo - Wauthier-Braine

Rédacteur en chef : Jean-Paul CAYPHAS
« La Brasserie »
rue Basse, 14, 1460 Ittre
Tél. : 067/64.68.32

ORGANISATION MONDIALE DE LA PRESSE PERIODIQUE MEMBRE

Comité de rédaction : Alphonse BOUSSE, Marquis de TRAZEGNIES d'ITTRE, Georges GILMANT, Pierre HOUART, Gaston NEUKERMANS.

Présentation : Catherine CAYPHAS.

ABONNEMENTS : Pour 1989 (3 nos imprimés)

		Pour chaque année :	
Abonnement Ordinaire :	250 F	1975 à 1977 :	140 F
Abonnement de Soutien :	400 F	1978 :	220 F
Abonnement d'Honneur :	600 F	1979 à 1988 :	200 F

La collection des numéros disponibles (du no 8 - 1971 au no 61 - 1988) coûte 1.900 F (de préférence à retirer à Ittre, rue Basse, 14)

à verser au C.C.P. 000-0935386-15 de M. Jean-Paul CAYPHAS, à 1460 Ittre.

La reproduction des textes et illustrations est interdite sauf autorisation.

MEMBRES D'HONNEUR (deuxième liste)

Mademoiselle Christine AUTHOM, Virginal.
Monsieur et Madame Robert BAVAY, Haut-Ittre.
Monsieur et Madame Robert BERTOUX, Ittre.
Monsieur Hubert BEUTELS, Ronquières.
Monsieur et Madame Jacques BOIS d'ENGHIEN, Ittre.
Madame Gilbert BRANCART, Ittre.
Madame Robert CHAINNIAUX, Tubize.
Monsieur Maurice CHALLET, Braine-le-Château.
Le Baron et la Baronne François COPPENS d'EECKENBRUGGE, Ittre.
Monsieur et Madame Jean-Paul DEHON, Tubize (Oisquercq).
Monsieur et Madame Walther DERNY, Virginal.
Monsieur et Madame Marc DESSY, Ittre.
Monsieur l'Abbé Elie DUBOIS, Aisne (France).
Le Docteur et Madame Jean-Paul FIEVET, Bruxelles.
Monsieur Jacques GIVRON, Virginal.
Monsieur et Madame Michel GOLDBERG, Tubize (Oisquercq).
Monsieur et Madame Michel GOSSIAUX, Ittre.
Monsieur Freddy HIERNAUX, Ittre.

Monsieur et Madame Robert JOIRIS, Ittre.
Le Vicomte et la Vicomtesse JOLLY, Ittre.
Monsieur et Madame Ferdinand JOLLY, Ittre.
Le Vicomte et la Vicomtesse Réginald JOLLY, Ittre.
Monsieur et Madame Roger LATINIS, Clabecq.
Monsieur et Madame Pierre LIENART, Ittre.
Monsieur et Madame MARCHESINI-MANSY, Bruxelles.
Le Notaire et Madame Jean-Paul MIGNON, Ittre.
Monsieur Armand MORLAND, Waterloo.
Monsieur Jean-Marie VAAST, Clabecq.
Monsieur et Madame Didier VAN DER MEERSCH, Ittre.
Monsieur Odon WAUTRECHT, Ittre.

MEMBRES DE SOUTIEN (deuxième liste)

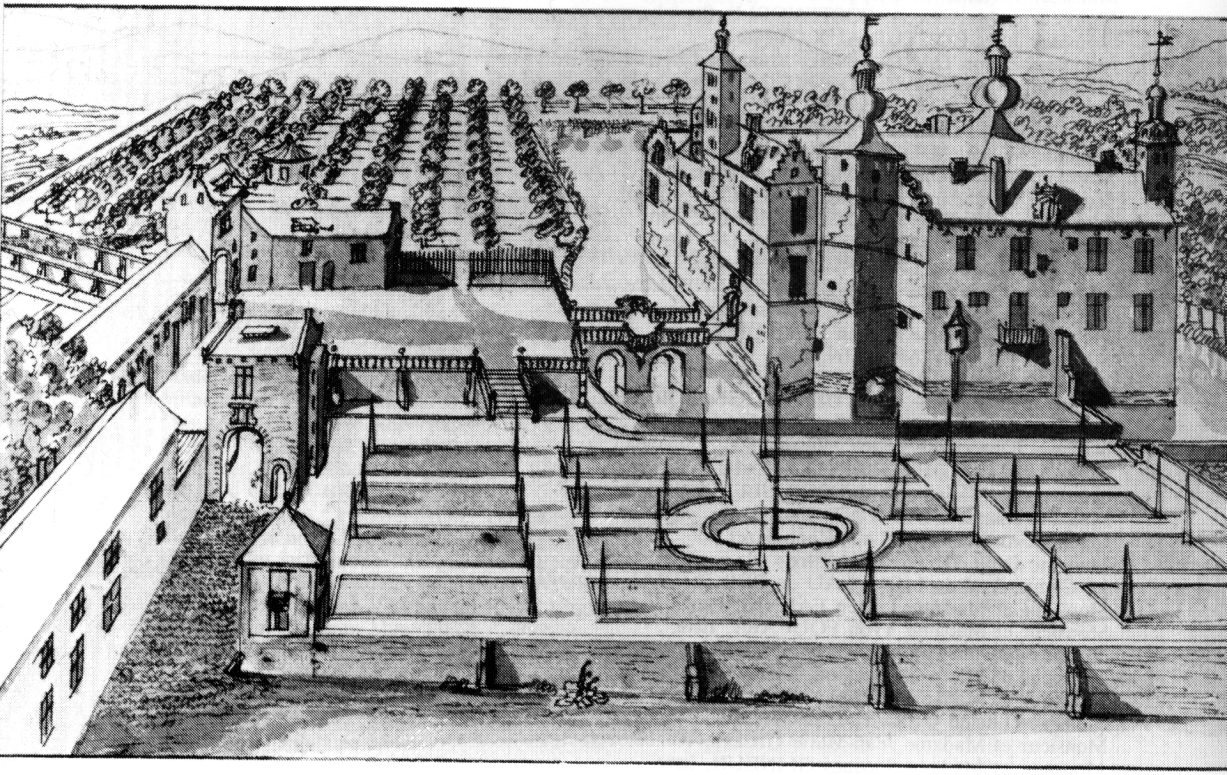
Les ARCHIVES GENERALES DU ROYAUME, Bruxelles.
Monsieur et Madame Florent BALLANT, Ittre.
Monsieur Jean BAUDELET, Ittre.
Le Docteur et Madame Robert BEGHIN, Virginal.
Monsieur et Madame Yvon BETTE, Ittre.
Monsieur et Madame Alphonse BOUSSE, Ittre.
Monsieur et Madame Gaston BUELINCKX, Tubize.
Monsieur et Madame André CAMBY, Tubize.
Mademoiselle Rina CAPORALI, Bruxelles.
Monsieur Louis CARLIER, Ittre.
Madame Marie-Louise CLERBOIS, Ittre.
Monsieur Fernand CODEMO, Clabecq.
Monsieur et Madame A. COSTENOBLE, Steenkerque.
Monsieur Jules COUTURIAUX, Tubize.
Monsieur Zénon DARQUENNE, Braine-le-Château.
Monsieur et Madame Stan DE BIE, Ittre.
Monsieur et Madame Christian DE BRABANTER, Tubize.
Monsieur et Madame André DECHIEF, Virginal.
Madame Mariette DECHIEF, Bruxelles.
Monsieur Marcel DE COOMAN, Ronquières.
Monsieur et Madame Armand DE JEACK, Virginal.
Monsieur et Madame Claude DELALIEUX, Ittre.
Monsieur et Madame Roger DELALIEUX, Ittre.
Madame Régine de LAVAREILLE, Bruxelles.
Monsieur et Madame Victor DELESTIENNE, Ittre.
Monsieur Albert DELHOUX, Braine-le-Comte.
Monsieur et Madame Gaston DELHOUX, Ittre.
Monsieur Raoul DEMOULIN, Ittre.
Monsieur Louis DENIS, Nivelles.
Monsieur et Madame René DENYS, Rebecq-Rognon.
Monsieur François DESMET, Henripont.
Madame Raymond DETRY, Virginal.
Monsieur Roger DEVLEMINCKX, Tubize.
Monsieur et Madame André DEWULF, Virginal.
Madame Joseph DOUMONT, Haut-Ittre.
Madame Andrée DUBRAY, Ronquières.
Madame Odile DUJARDIN, Ittre.
Le Comte Axel du MONCEAU de BERGENDAL, Bruxelles.
Monsieur et Madame Lucien FARNIR, Ittre.
Monsieur et Madame Yvon FOUCART, Ittre.
Madame Martha GARCET, Lomprez.
Monsieur et Madame Raymond GENARD, Bierges.
Monsieur et Madame Christian GERVY, Braine-l'Alleud.
Monsieur Lucien GERVY, Loupoigne.
Monsieur et Madame Jean-Marie GILLIS, Wezembeek-Oppem.
Monsieur et Madame Jacques GLINEUR, Ittre.

ITTRE 15 AOÛT 1649 :

UNE BELLE BATAILLE APRÈS VÊPRES

DEJA DEUX SIECLES ET DEMI DE QUERELLES

C'est vers 1350 que les seigneuries d'Ittre et de Fauquez échoient à des propriétaires différents. Il ne faut que quelques dizaines d'années pour que les deux familles en viennent à se disputer sur toutes les matières susceptibles de prêter à querelle. Parmi celles-ci : l'autorité sur la Confrérie des archers d'Ittre, le titre de seigneur du village, la nomination des mayeur, échevins, sergent et greffier, la juridiction et la délimitation des deux seigneuries, la collation des bénéfices et des chapellenies, la revendication par Ittre de la seigneurie du Sart et surtout la primauté à l'église avec la répartition des deux chœurs, le contentieux de Notre-Dame d'Ittre et le dilemme des curés qui ne savent qui des deux seigneurs ils doivent suivre.



Les trois siècles de querelles furent pourtant émaillés d'accords et de transactions successives. Déjà, le 27 septembre 1490, une importante sentence arbitrale rendue par le Conseil de Brabant traite des droits des seigneurs d'Ittre au chœur Saint Remi, de la possession et de la juridiction de la gilde des archers d'Ittre, du procès de la grosse dîme et de la nomination des mayeur et échevins. Différents procès vont ensuite rendre des jugements en sens divers. L'un, prononcé en 1504 sur le règlement de la grosse dîme, traite à nouveau des prééminences des seigneurs d'Ittre dans le chœur Saint Remi. Enfin, quatre transactions intervenues en 1623, 1634, 1653 et 1686 régleront l'ensemble des problèmes brûlants du moment, souvent remis en question par la suite. Avant 1649, l'accord de 1623 verra la décision de construire une église à Fauquez avec le transfert de Notre-Dame du Rosaire et de sa confrérie ainsi que les sépultures, Notre-Dame d'Ittre échappant heureusement à ce terrible voyage. Le règlement de 1634 aboutira, lui, à une judicieuse mise en commun de l'église d'Ittre (la transaction de 1623 n'a jamais été exécutée...) avec la confirmation de la division des deux chœurs, l'ordonnancement des messes à célébrer, alternativement chaque semaine, dans le chœur de Notre-Dame d'Ittre dévolu à Fauquez et dans le chœur Saint Remi réservé aux seigneurs d'Ittre.

Les querelles prendront fin un peu avant 1700 après 300 ans de passes d'armes (passionnantes pour l'historien), de méfiance et de tension. On voit donc en 1692 Léopold-Ignace de Rifflart représenter Guillaume-Philippe de Herzelles, *« son parent »,* au mariage de celui-ci. L'année suivante, le baron d'Ittre fait abandon de tous ses droits sur la seigneurie du Sart *« ayant un véritable désir de vivre en grande amitié et correspondance et de la manière qu'il convient entre de si proches parents et voisins ».*

Mais avant cela... !

QUI EST FLORENT DE RIFFLART ?

Florent de Rifflart, petit-fils de Guillaume premier du nom à Ittre à partir de 1561, est encore jeune lorsqu'il perd son père Philippe en juin 1605.

Malgré des difficultés financières dues surtout à la guerre de Trente Ans, il fut un personnage bouillant et actif. Député des Etats de Brabant dès 1632, Florent reconstruit cette même année le château d'Ittre qui avait été démoli par les Huguenots en 1578. Entré dans l'armée espagnole comme capitaine d'une compagnie de cavalerie, il est à nouveau nommé quelques années plus tard capitaine d'une compagnie de cent cuirassiers par le gouverneur général des Pays-Bas.

Le 8 janvier 1652, le roi d'Espagne Philippe IV satisfait de ses services, le fait baron d'Ittre. Florent obtient également la modification des armes familiales et remplace la rose Rifflart par le lion, emblème de l'ancienne seigneurie d'Ittre (1). Il meurt cinq ans plus tard en 1657.

Tant le début de sa vie que la fin auront été marqués par des épisodes aigus

(1) Ces armoiries seront avec celles des Herzelles (Fauquez) les armoiries de la commune d'Ittre jusqu'à la fusion des communes en 1976.

←

Un dessin du château d'Ittre, datant de 1720 environ, exécuté par un auteur inconnu. On aperçoit dans le coin inférieur gauche la Grande Maison des seigneurs de Fauquez. (Bibliothèque Royale, Cabinet des Estampes, Collection de dessins de Derons).

de querelles avec ses voisins de Fauquez. Jeune adolescent, il subit l'affront en 1605 de voir Fauquez refuser à son père l'inhumation au caveau du chœur Saint Remi (voyez « Entre Senne et Soignes », n° LVII-1987). Palabres, batailles de procédure, espionnage *« injure et deshonneur au Corps dudict gentilhomme* (Philippe de Rifflart) » et finalement transaction, la scène se déroule par un mois de juin étouffant. Un an plus tard à la Toussaint de l'année 1606, il est poussé avec sa mère hors de son siège au chœur Saint Remi par la famille de Fauquez déchaînée. Deux ans plus tard, encore, le 1er mai 1608, son bailli, le bailli d'Ittre, est battu et souffleté par Fauquez en présence de gentilshommes et de notables. Tout cela aura profondément marqué l'esprit du jeune Florent et peut-être le lecteur lui accordera-t-il des circonstances atténuantes à la lecture de ce qui suit.

En 1614, Florent de Rifflart épouse Ursule de Hamal qui lui donnera sept enfants : deux filles et cinq fils. Le premier fils, Jean-François, meurt en 1645 à la bataille du Sas-de-Gand quatre ans avant les aventures relatées ici. Les deuxième, troisième et quatrième fils sont : Philippe-Ignace, Florent (le jeune) et Robert-Alexandre dont nous parlerons abondamment plus loin. Le cinquième fils, François, que l'on surnomme *« le petit-fils »* mourra en bas-âge mais est encore en vie lors de l'épisode de 1649. Après le décès d'Ursule de Hamal en 1633, Florent se remariera encore deux fois, chaque épouse lui donnant un fils. Il aura donc eu neuf enfants au total.

LA GRANDE MAISON DE FAUQUEZ *« ASSES VOISINE DE LA MAISON DE FLORIS RIFFLART »*

C'est en 1503 que Paul Oeghe, seigneur de Fauquez, acquiert ou hérite d'une maison sur la grand-place d'Ittre enclavée dans la ferme (la *« Basse-Court »*) et les jardins du château des Rifflart. Paul Oeghe va reconstruire cet édifice qui devient alors la *« Grande Maison des seigneurs de Fauquez »* sur la place d'Ittre.

Vaste bâtisse à deux ailes, flanquée d'une tour et accessible par une double et monumentale volée d'escaliers, elle constitue le pied-à-terre idéal de Fauquez sur le lieu privilégié des querelles à quelques dizaines de mètres de l'église et du château.

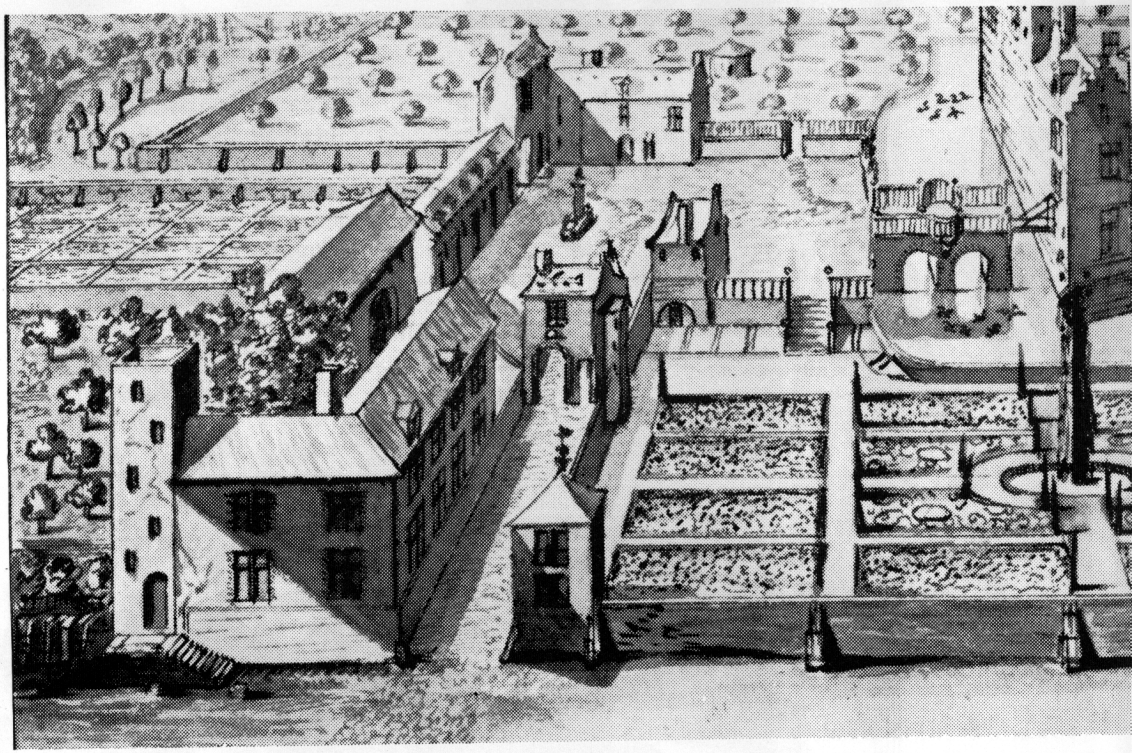
Connue au début du 16ème siècle comme *« la maison de plaisance faicte par Facués à la place d'Yttre »*, elle connaîtra toutes les destinations utiles à la vie seigneuriale. Siège de rente pour l'acquittement des droits seigneuriaux, lieu de réunion des confréries ou associations diverses, *« brassinne »* de Fauquez, elle servira surtout de lieu de haute surveillance pour tout office à l'église ou manifestation sur la place. Elle « contrôle » également la drève d'accès au château d'Ittre. On comprend que les Rifflart n'accepteront jamais de gaieté de cœur la présence d'une telle bâtisse - espion au cœur de leur château.

Le 21 mars 1622, Louis de la Viesville, seigneur de Fauquez, cite Florent de Rifflart au Conseil de Brabant pour une fenêtre de la Grande Maison en grande partie bouchée par le toit d'une étable qu'à fait surélever le beau-père de Florent il y a quelques années. La Grande Maison dont la fenêtre en question, au nord,

→

Florent de Rifflart agenouillé devant Notre-Dame d'Ittre peu après 1652. A droite, sa troisième épouse Jacqueline d'Yve. Les armoiries sont surmontées de la nouvelle couronne de Baron que Florent vient d'obtenir.


SALVS INFIR-



La Grande Maison de Fauquez, sur un autre dessin du château d'Ittre, est une importante bâtisse à deux ailes, flanquée d'une tour.

a toujours eu *« libre et plaine veue sur la basse-court et aultres lieus »* est qualifiée d'*« assés voisine de la maison de Floris Rifflart »*.

La Grande Maison fait toujours partie du domaine de Fauquez au décès du dernier marquis de Herzelles en 1759.

DEUX TROMPETTES QUI JOUENT LE *« BOUTE A SELLE »* AU JUBE DE L'EGLISE

Nous sommes le 15 août 1649 *« feste principale du village d'Ittre et iour de Nostre-Dame »*. La procession est déjà sortie le matin - sans incidents - pour la 266ème fois après sa création en 1384 par les seigneurs d'Ittre et de Fauquez de l'époque.

Une scène épique va bientôt ameuter le village. C'est aux Vêpres qu'elle éclate. Deux des fils de Florent de Rifflart sont à la célébration : Philippe-Ignace, deuxième des fils, futur seigneur du village appelé seigneur de Saint-Martin (1), aimant manier l'épée et qui s'est déjà distingué aux batailles et Florent le jeune,

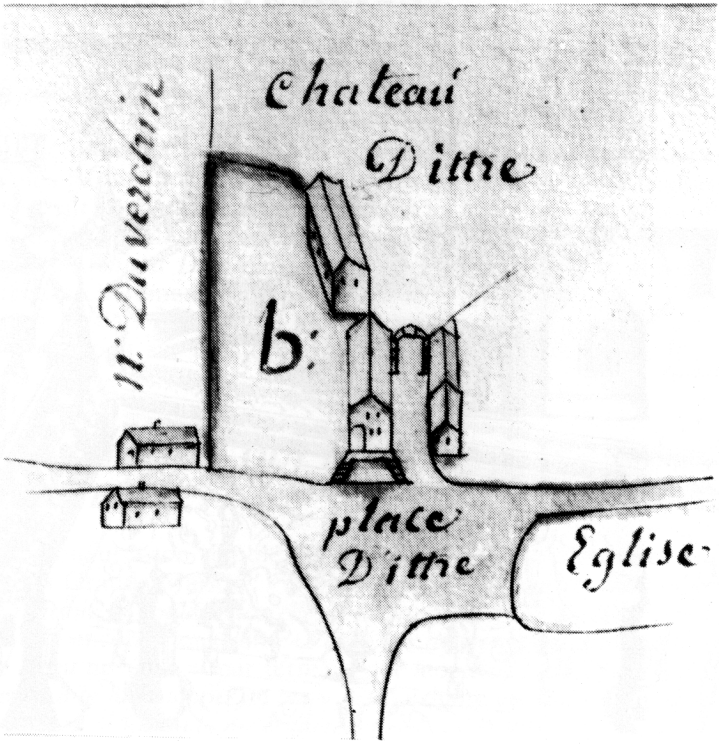
(2) Après la mort de son frère aîné, Philippe-Ignace est devenu héritier de la seigneurie de Tongres-Saint-Martin, propriété des Rifflart au sud d'Ath à 40 km d'Ittre environ.

troisième fils, appelé seigneur de l'Escuive. Nos deux fils de bonne famille sont au jubé *« sur le doxal »*. Mais ils ne sont pas seuls. Ils ont emmené avec eux deux trompettes qui, soudainement, alors que l'organiste joue paisiblement de l'orgue et que l'assistance chante le Magnificat, se mettent à jouer de leur instrument à pleine force donnant le *« boute à selle »* avec *« telle impertinence et tintamar qu'on m'entendoit goutte en l'Eglise »*. Et ils recommencent aussitôt *« avecqz grande commotion et scandal, à l'estonnement du poeuple »*. Le tout devant le Saint Sacrement. C'est donc déjà dans une atmosphère enfiévrée que la foule des fidèles va bientôt quitter l'église.

UN TAMBOUR ET LE CARROSSIER DE FAUQUEZ ROSSES D'IMPORTANCE

Pendant ce temps, sur la place, proche de l'église, se tient à la Grande Maison une réunion du Serment des Archers de Fauquez. Pierre-Philippe Gallot, le mayeur du village (nommé par Fauquez), assiste à la réunion. Tout ce monde de la Grande Maison a déjà eu vent de la nouvelle querelle et sort précipitamment pour, du haut du perron, en découdre et narguer les protagonistes sortant de l'église. Ceux-ci sont déjà passablement excités.

Sur les degrés de la Grande Maison, deux tambours du Serment de Fauquez se mettent à battre. L'une des deux trompettes Rifflart accourt alors, casse la flûte d'un des tambours, les jette l'un contre l'autre et commence à leur donner des coups.



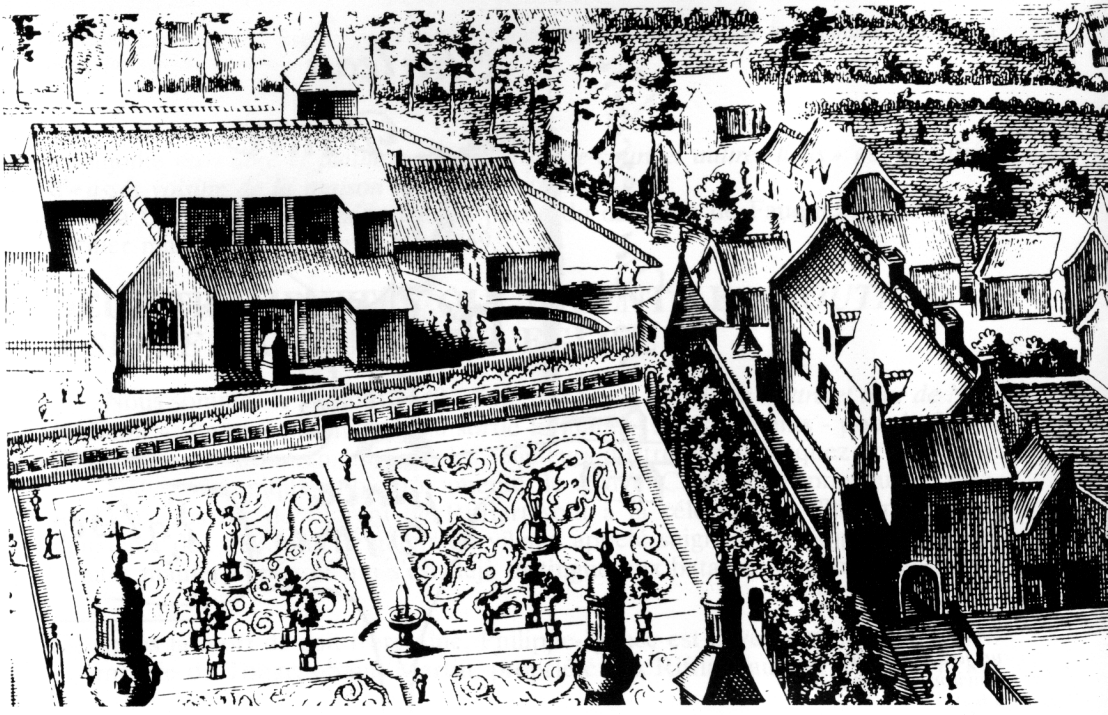
La Grande Maison, reprise avec les autres propriétés de Fauquez dans un atlas de 1759, comprend également un jardin d'un journal (environ 21 ares, en « b »).

Pierre Lambert, l'un d'entre eux, est tout de suite apostrophé par Florent de Rifflart le jeune : *« C'at esté vous, bougre, qui a crié vive le seigneur de Faulquez »* et il lui donne plusieurs coups du plat de l'épée. Lui appliquant la pointe de celle-ci sur la poitrine, il lui dit qu'il le transpercera. Florent est bientôt rejoint par son frère de Saint Martin qui se jette sur le tambour, le souflette, le frappe au dos aussi avec le plat de l'épée, le jette par terre et le roue de coups de pied dans le ventre et aux reins alors qu'il tente de se relever. Toute la famille Rifflart assiste à la scène tandis que le frère et la sœur de Florent père parviennent à sauver le malheureux.

Arrivé également à la porte et aux premières marches de la Grande Maison, Ange Quernet, carrossier de Charles-François de Viesville, subira un sort quasi identique. Accueilli aux cris de *« Bougre de verd vestu »* et *« Qu'on les tue touts les bougres »*, il reçoit également de copieux coups d'épée des deux fils Rifflart. Alors que le malheureux bredouille : *« ie ne demande rien à Monsieur »,* Florent le jeune lui assène un violent coup d'épée au dos, sous l'épaule, pénétrant jusqu'à l'os et le laissant quasiment pour mort. Le procès révélera une fièvre persistante longtemps après encore.

Enfin, l'un des deux belliqueux fils Rifflart se précipite sur le page de Madame de Fauquez, Charles Sales, qui veut quitter la Grande Maison pour rentrer chez lui. Au moment de l'atteindre avec l'épée, le fils Rifflart glisse heureusement

L'Eglise et la Grande Maison vues de la colline dominant le château au nord. Ce détail d'une gravure de 1659 montre bien la proximité des deux édifices avec le château.



et tombe, permettant au page d'esquiver le coup. Notre jeune ami est si troublé qu'il ne peut préciser qui des deux fils *« est venu en furie sur luy »*.

LE MAYEUR SORTANT POUR METTRE LE BIEN...

L'affaire est loin d'être terminée. Voulant calmer les esprits, le mayeur descend de la Grande Maison et s'approche de Florent de Rifflart, le chapeau à la main, pour *« mettre le bien et appaiser les querelles »*. Mais c'est peine perdue. Le seigneur d'Ittre le repousse continuellement du poing, l'abreuve de cent injures, l'appelant : *« villain, cocquin, schelme, traistre »* et crie que *« ç'estoit luy quy mesloit les craunes au village ». « Il fault battre ce villain Cocquin »*, s'exclame-t-il encore. *« Il l'a mérité »*. Et son fils aîné donne alors à Pierre-Philippe Gallot plusieurs coups d'épée au dos et dans sa cuirasse. Les coups sont violents et même l'épée se plie. La cuirasse heureusement résiste et le malheureux *« ne fut persé »*. Philippe-Ignace dirige alors ses coups vers la tête. Prenant le mayeur par sa chevelure, il lui perce l'oreille droite atteignant la tête et lui assène un autre coup au visage. Et le clan Rifflart hurle pendant ce temps qu'il fera ruiner la Maison de Fauquez.

Mais le mayeur saigne devant Philippe-Ignace de Rifflart. C'en est trop. Le frère et la sœur de Florent, le seigneur Malcotte et Madame d'Allagon, aidés du clerc du village et de Florent de Rifflart lui-même, s'interposent enfin. Le mayeur se retire alors vers la Grande Maison bien que Florent bougonne encore *« qu'il falloit tous tuer ses bougres-là »*.

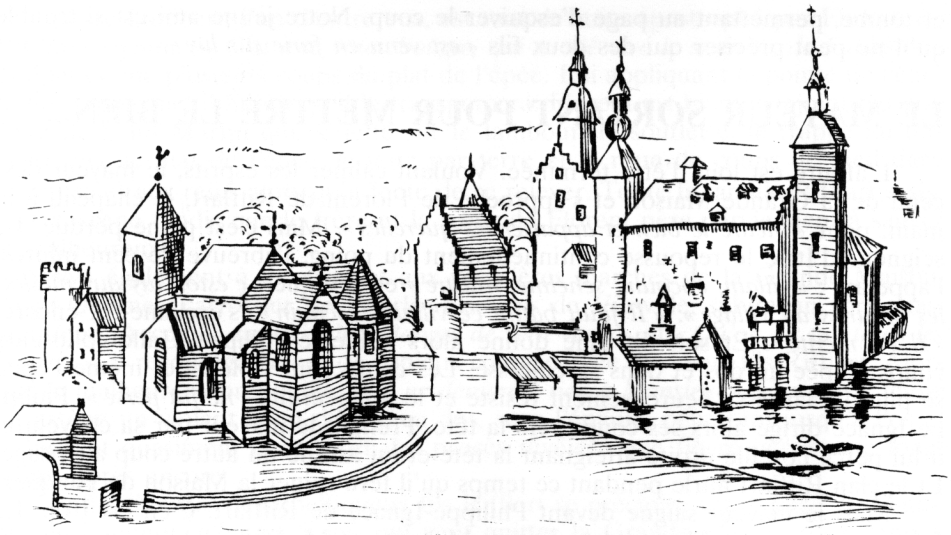
UN MAYEUR ENSANGLANTE DEVANT UNE FOULE EN FURIE

L'accalmie est de courte durée. Les frères Rifflart, leurs serviteurs et les deux trompettes (leurs âmes damnées) s'écrient qu'ils entreront dans la Grande Maison par la force et qu'ils la défonceront. Au cri de *« Jettons-nous dans la maison »*, une des deux trompettes, plus hardie, arrive à la porte tandis que le reste de la troupe occupe l'escalier. Le mayeur clame alors d'une voix forte : *« Voiez, ne vous demandeons rien, gardez-vous d'entrer »* tandis que les cris redoublent : *« Fonçons dedans, fonçons dedans »* et ce *« en reniant Dieu plus que dix fois »*. Cette fois, le mayeur tire l'épée prêt à défendre chèrement l'accès.

La trompette et les Rifflart descendent alors bruyamment les marches, s'égaillant sur la place et se jetant sur tous ceux qui ont le malheur d'être sur leur passage.

« LA BOUGRE DE MAISON QUI EST DANS MON CHASTEAU... »

Le tumulte est maintenant à son comble. Florent de Rifflart se démène, tempête et vitupère contre la Grande Maison : *« la bougre de maison qui est dans mon chasteau, la diable de maison, ie vouldroy qu'elle seroit au diable, elle nous causerat du malheur »*. Et il profère encore menaçant : *« Voylà une maison qu'il at longtemps que ie vouldroy qu'elle seroit ius (dju* = par terre) *et que ie sçavoy bien qu'elle nous feroit avoir des tourments; il la fault tapper en bas »*. Et il exhalte encore sa rancœur sur ce *« logis de Crèvecœur, ce logis plain de querelles »*.



Le « Fort » du village d'Ittre vu de l'étang du moulin et tiré de la gravure de Florent de Rifflart. On distingue à gauche de l'église la Grande Maison et sa tour. Notons aussi l'enceinte et le petit châtelet d'entrée.

« POUSSEZ UN IUS, IE VOUS PORTERAY QUITTE ET GUARAND »

Redescendu en trombe de la Grande Maison, le fils Saint-Martin après avoir jeté par terre plusieurs habitants du village tout à fait étrangers à l'affaire ne pense encore qu'à en découdre : *« Allez quérir mes pistolez »*, crie-t-il à son valet et comme celui-ci hésite, il le jette aussi par terre. Le serviteur finalement s'exécute et apporte en courant *« une brassée entière d'armes, de pistoletz et d'épées »*. Mais les femmes du village l'empêchent de les remettre à son maître, celui-ci lançant à nouveau de loin à son valet : *« Poussez un ius, il fault tuer ces bougres-là, ie vous porteray quitte et guarand »*. Et son frère de l'Escuive d'ajouter qu'il fera venir cinq à six régiments pour piller Fauquez.

Plusieurs personnes s'efforcent encore en vain de rétablir le calme. Pierre du Bois, témoin de la scène, déclare ne pas pouvoir fournir d'éclaircissement sur les blessures du mayeur alors *« qu'il s'employoit à empescher les autres'* (de Fauquez) *quy voloient tirer leurs fusils contre ceux dudict Ittre »*.

Enfin, le bailli de la seigneurie d'Ittre, Remy Gobbe, voulant aussi servir de modérateur se voit repoussé par Florent de Rifflart et ses fils, prié de se mêler de ses affaires et quelque peu malmené, *« boutté par cy et par là »*.

« LA MAIN CONTINUELEMENT SUR LEUR DERIER EN DISANT : VOYLA FAULQUEZ, VOYLA FAULQUEZ... »

L'action va se terminer par une sarabande infernale. Tandis que pour Florent de Rifflart la Grande Maison est devenue une succursale de l'enfer, alors aussi

qu'on manie l'épée, que le sang coule et que des brassées d'armes sont apportées en renfort, les quatre fils Rifflart dansent sur la place comme des démons, se moquant et *« iectants la main continuèlement sur leur derier en disant : voylà Faulquez, voylà Faulquez... »*. L'un d'entre eux est Robert-Alexandre de Rifflart, digne chanoine de l'église collégiale Saint-Pierre à Anderlecht et futur chapelain d'honneur de la chapelle royale de Bourgogne et de Don Juan d'Autriche (!). La scène après la sortie de l'église aura duré plus d'une heure et demie.

SEPT TEMOIGNAGES DEVANT LES ECHEVINS D'ITTRE

C'est quinze jours plus tard, les 1er, 2 et 3 septembre 1649, que sept témoins livreront leur témoignage et raconteront cet épisode haut en couleurs aux échevins d'Ittre requis par Charles-François de la Viesville. C'est en effet à la demande du seigneur de Fauquez que ces informations sont recueillies pour être produites en justice.

Les sept témoins, qui ont tous prêté serment, sont : Jean de Jean, 53 ans; Jacques Le Sellier, manœuvre, d'environ 36 ans; Jean-Pol, 38 ou 39 ans; Pierre du Bois, d'environ 46 ans, laboureur (tous quatre sont *« manants »* d'Ittre); Pierre-Philippe Gallot, mayeur du village, Ange Quernet, 28 ans, carrossier du seigneur de Fauquez et Charles Sales, 18 ans, page de Madame de Viesville.

QUATRE OU CINQ HOMMES A CHEVAL SUR LE CHAMP DE LA VOLLEE AU SOLEIL COUCHANT

Terminons en disant que la veille de ce fameux 15 août 1649, une jeune femme de 28 ans, Françoise Rousseau, eut la frayeur d'être confrontée aux fils Rifflart et à une des deux trompettes qui allait si brillamment s'illustrer le lendemain. Le cadre, pourtant, prédisposait à la sérénité.

C'est au soleil couchant à Samme, sur le grand champ d'avoine de la ferme de La Vollée non encore moissonné, que la jeune femme est priée d'aller porter à *« Monsieur de Faulquez »* un message bien précis. Laissons parler une dernière fois ce belliqueux fils Rifflart (sans doute Philippe-Ignace) : *« Ie veu que me promettez qu'irez demain luy dire que ie dit qu'il n'est qu'un coyon et que i'ay deus pistoletzs preste pour luy »*. Et en montrant plusieurs fois ses armes et tout en disant *« beaucoup de vilennies »*, il la suit longtemps encore pour lui faire promettre de porter le message.

Il ne se doutait pas que la suite du feuilleton des querelles se déroulerait le lendemain après Vêpres.

Jean-Paul CAYPHAS.

Sources
Archives de l'Etat à Namur, Fonds de Corroy-le-Château.

A TUBIZE

LE SALON JACQUES ET... DES FANTOMES LE LONG DE LA SENNE

A Tubize, on dansait... rue Ternard, chez **Cullus.** Il y avait un piano automatique dans lequel on introduisait une pièce de 25 centimes, qui aussitôt déclenchait le mécanisme... et la fête commençait !

Pendant la guerre 14-18, des soldats anglais étaient casernés aux Briqueteries Champagne; ces militaires étaient de bons danseurs...

La salle de danse se trouvait à côté du café, le long de la rue Ternard, et il y avait aussi un jeu de quilles en plein air.

Une viole remplaça ensuite le piano mécanique.

Place de la Station, chez **Pieret.** Il y avait une salle derrière le café. On y dansait tous les dimanches. Une petite viole « FONDU » diffusait les airs à la mode.

Au pont Demeur, le long du canal, chez **Rachèle Declercq,** une viole faisait danser jeunes et vieux !

Rue de Mons à la salle de **L'Arbre Vert,** Edgard « Gribouille » jouait du piano. Des ouvrières et ouvriers de la Soierie sortaient de l'usine vers midi pour vite y aller faire une danse ou deux avant de reprendre le travail de l'après-midi ! Une viole remplaça « Gribouille » et le samedi, le dimanche, toute la jeunesse des environs s'y retrouvait.

Rue de Bruxelles :

Au SALON JACQUES

Monsieur Jacques Quitin, ouvrier-foreur, est né à Tubize le 8 décembre 1868. Son épouse, dame Jeannette Vandenbroeck, est née à Molenbeek-Saint-Jean, le 21 avril 1869.

Ils achetèrent à Tubize :

1. Une maison de commerce avec dépendance, cour et jardin, contenant un are quatre-vingt-sept centiares, sise rue de Bruxelles, n° 31.
2. Une maison de commerce avec dépendances et cour, contenant quarante-trois centiares sise même rue n° 33.
3. Deux maisons avec cour, rue des Poissonniers, contenant chacune trente centiares, joignant les biens précédents.
4. Un jardin contenant un are, quatre-vingt-cinq centiares sis à la rue des Poissonniers et joignant la maison prédécrite sous n° 1.

Les acheteurs ont acquis ces biens à :

1. M. Jean-Baptiste Servé, employé, demeurant à Molenbeek-Saint-Jean, rue Vanderstiechelen, n° 48.

2. Madame Marie-Madeleine Jeanne Servé et son époux Monsieur Maximilien Gilles François Cornet, gendarme, demeurant ensemble à Saint-Gilles, avenue Adolphe Demeur, n° 32.
3. Monsieur Isidore Minguet, gendarme pensionné, demeurant à Tubize.
Suivant procès-verbal d'adjudication publique du notaire Taymans du 10 novembre 1924.

La grande salle a été construite en 1937. On y a dansé de 1937 à 1940, puis, de la Libération jusque 1952-53, et ce, tous les dimanches.

La musique était diffusée par un orgue mécanique qui nous était mis en dépôt par une firme de Bruxelles. Le responsable de cette firme, pendant les périodes creuses, venait entreposer cinq ou six orgues qui avaient été démontés. Ces orgues étaient ensuite replacés en location, suivant la demande, dans des cafés ou pontons (à l'occasion de kermesse) dans la région. En contrepartie, il nous laissait un orgue en permanence.



Jacques Quitin, fondateur et patron du « Salon Jacques ».



La façade du café de Jacques Quitin, rue de Bruxelles, donnant accès au Salon.

Avant la guerre, il y avait un monde fou qui venait danser.

Mon père a commencé avec des orchestres qui demandaient des sommes considérables pour leurs prestations. En outre, il fallait leur fournir boissons et nourriture. Mon père ne put supporter ce système fort longtemps lorsqu'il constata le gaspillage de nourriture qui le révoltait.

Il profita donc de l'occasion de pouvoir faire un arrangement avec cette firme de location d'orgues.

Il avait toute la clientèle de la Boule d'Or, du Casino... c'est-à-dire la clientèle huppée de Tubize et environs.

Lorsqu'on dansait au Salon Jacques, les autres salles évitaient d'organiser des festivités du même ordre, de peur de ne pas faire recette.

La clientèle changea peu à peu, car les orchestres amenaient ce que l'on appelait la classe bourgeoise; l'orgue, plus populaire, amena une clientèle d'un milieu plus ouvrier.

Il faut savoir que l'on dansait à la salle de l'Arbre Vert auparavant, mais lorsque nous avons débuté, on n'y dansait plus qu'au carnaval.

Ce qui fit que nous avons draîné toute cette clientèle.

Nous étions libres de brasserie et commandions nos bières chez qui nous le désirions. Lorsqu'on dansait, des camions avec tracteur venaient directement livrer de la Brasserie Impérial à Bruxelles, car tout le chargement nous était destiné. Une main-d'œuvre nous venait de la famille du côté de ma mère, tant il fallait du personnel pour assurer le service.

Tout les dimanches, au Nouvel An, aux kermesses, aux deux carnavals (petit et grand carnaval !), il y avait du travail sans relâche.

Cependant, il fallait l'autorisation du bourgmestre Georges Deryck pour organiser les bals. Mon père, fatigué d'aller demander au bourgmestre des autorisations et d'être à la merci d'un refus, s'adressa directement au Procureur du Roi. Quelques temps après cette correspondance restée sans réponse, le champêtre Emile vint demander à ma mère de bien vouloir se rendre à la maison communale pour y voir le bourgmestre « pas François, car il ne veut plus le voir » ! précisa-t-il.

Ma mère Marie alla donc rencontrer Georges Deryck qui la renvoya après l'avoir sermonnée de ce que mon père avait pris l'initiative d'écrire au Procureur du Roi *« Asteur, faites tout c'què vos volez et n'vènez pus ri d'mander »* lui dit encore le bourgmestre.

Les patentes étaient donc payées régulièrement et plus jamais nous n'avons introduit de demande auprès de l'administration communale.

Dans les années 30, une partie du personnel de la Soierie venait manger ses tartines, chez nous au café. Le café était bien souvent rempli de monde. Leur journée de travail terminée, les contremaîtres y venaient jouer aux cartes après cinq heures. Ils chiquaient et crachaient dans un crachoir (ou à côté) garni de sciure de bois. Les parties de cartes se terminaient vers 7 heures du soir et étaient tellement animées qu'en été (la porte restait ouverte) on entendait leurs cris et éclats de voix jusque dans l'église.

COMBIEN D'INONDATIONS AVONS-NOUS CONNUES ?

Certaines années, plusieurs; parfois une ou deux années se passaient sans inconvénients. Lorsque l'eau envahissait le rez-de-chaussée, nous nous réfugiions dans un local qui me servait de chambre à coucher au rez-de-chaussée car pour y accéder, il fallait gravir trois ou quatre marches. (C'est aussi pour cette raison que la grande salle de danse construite en 1937 était surélevée).

Personne ne se faisait de soucis à cause de ce fléau, on était habitué de devoir disposer les meubles garnissant le café les uns sur les autres.

Pendant que l'eau envahissait la maison, ma mère faisait des crêpes !

Lorsque le niveau descendait, mes parents s'apprêtaient à tout nettoyer et ma mère Marie répétait *« Il faut de l'eau de Javel... il faut de l'eau de Javel... »*.

A la suite de la suppression des passages à niveau n° 25 et n° 26 (rue de la Déportation et rue des Frères Taymans), l'immeuble fut exproprié en vue du tracé d'une nouvelle voirie passant par un pont sous la ligne de chemin de fer Bruxelles-Mons.

Le commissaire Fourneau du Comité d'Acquisition d'immeubles visita les lieux le 21 octobre 1960. Les travaux furent menés rondement.

En août 1963, la partie inférieure de la rue des Poissonniers a disparu, le salon Jacques n'existe plus, la nouvelle voirie est tracée et en bonne voie d'achèvement.

Christian DE BRABANTER.

DES FANTOMES LE LONG DE LA SENNE

Voici une petite histoire de fantômes qui avait fait grand bruit à la fin du siècle passé.

Elle m'avait été racontée par un vieil habitant des « Narmonds », je ne l'ai pas oubliée tellement le scénario m'avait plu alors que j'étais tout jeune garçon.

Deux grands farceurs s'amusaient à jouer aux fantômes pour effrayer les gens du hameau. A la nuit tombante, ils se dirigeaient vers la Senne.

L'un d'eux traversait la rivière par le pont « des Angles » situé près de l'arsenal des pompiers. (Avant la construction de l'arsenal en 1970-71, l'abattoir communal se trouvait à cet emplacement. Il avait été construit en 1922 et démoli en 1969).

Pendant ce temps, l'autre déambulait le long de la rivière, enveloppé d'un grand drap blanc et gesticulait avec une lanterne allumée pour attirer l'attention des villageois. Ensuite, il descendait dans la berge à un endroit propice ou aménagé d'avance, et le voilà disparu !

Mais quelques instants plus tard, surgissait sur la rive opposée l'autre gaillard drapé aussi de blanc et agitant une lanterne toujours allumée. Les gens croyaient aux sorcières et à leurs pouvoirs magiques : traverser l'eau sans que la lanterne ne s'éteigne, quel prodige !

Ce n'était pas naturel.

Quand le jeu avait assez duré, les soi-disants fantômes éteignaient leur lanterne, se débarrassaient de leur drap et les silhouettes se confondaient avec l'obscurité de la nuit, on ne voyait plus rien.

Nos deux compères rentraient chez eux, tout contents d'avoir réalisé un spectacle qui effrayait les gens.

Il faut dire que le sentier qui longe la Senne entre l'arsenal des pompiers et le pont d'Ophain était très fréquenté, car il constituait une liaison en ligne directe entre ces deux points.

La frayeur, la peur ou la crainte empêchait quantité de gens d'emprunter alors cet itinéraire une fois la nuit tombée, et ces personnes devaient suivre la rue Ferrer jusqu'au-dessus de la côte des « Narmonds » puis emprunter la rue des Frères VanBellinghen.

Aussi ces apparitions n'ont pas duré longtemps, car la police a bien vite découvert les auteurs de cette lugubre farce et y a mis fin.

Monsieur Byl m'a fait part d'une autre version, il parle de fantômes en barquette. Ce dernier m'a aussi signalé qu'un citoyen français, ayant participé à la guerre de 1870, habitait à cette époque la petite maison isolée au milieu des prairies Delallieux (non loin du Pont des Angles).



Cet ancien militaire en avait vu d'autres et ne se laissait pas impressionner par des fantômes auxquels il ne croyait pas.

Il possédait un vieux fusil qu'il bourrait par le canon. Sans hésiter, il se servait de l'arme et envoyait de la grenaille ou du plomb en direction des « revenants » pour les dissuader de recommencer.

Robert ENGELBEEN.

MEMBRES DE SOUTIEN (suite de la page 3)

Madame Arlette GODEAU, Hoeilaart.
Monsieur et Madame GODEAU-BOUGARD, Ittre.
Monsieur et Madame Gaston GODEAU, Haut-Ittre.
Monsieur et Madame Raymond GODEAU, Halle.
Madame Marcel GUILMOT, Henripont.
Monsieur Richard HANOTTE, Nivelles.
Monsieur Raymond HORBACH, Nivelles.
Monsieur Roger HUNIN, Lasne-Chapelle-Saint-Lambert.
Madame Marie-Louise HUSSIN, Ittre.
Madame Aimé LACROIX, Tubize.
Monsieur Daniel LACROIX, Virginal.
Madame Paul LAMBEAU, Ittre.
Madame Armande LANDERCY, Ittre.
Monsieur Robert LAPEIRRE, Braine-le-Comte.
Monsieur et Madame LEBLOND, Ittre.
Madame Laure LEBRUN, Virginal.
Mademoiselle Marie-Louise LEBRUN, Virginal.
Madame A. LECLERCQ, Ronquières.
Monsieur et Madame LECLERCQ, Clabecq.
Monsieur Edmond LEIVERS, Ittre.
Monsieur et Madame Raoul LEKIME, Ittre.
Monsieur et Madame Constant LOICQ, Virginal.
Madame Marie LONNOY, Lillois.
Monsieur et Madame Pol MAES, Alsemberg.
Monsieur et Madame André MEURANT, Ittre.
Les MUSEES ROYAUX DES BEAUX-ARTS, Bruxelles.
Madame Albert PIERART, Bruxelles.
Monsieur et Madame Jean-Marie PIERRARD, Bruxelles.
Monsieur et Madame Joseph PLASMAN, Haut-Ittre.
Monsieur et Madame Norbert POULAINT, Ittre.
Monsieur et Madame Bernard QUAIRIAUX, Ittre.
Monsieur et Madame Yvon RAMPELBERG, Ittre.
Monsieur Léon REMY, Virginal.
Monsieur et Madame Jacques RUYSKART, Virginal.
Monsieur et Madame Marcel SEGHERS, Virginal.
Madame Isabelle SERVAYE, Wauthier-Braine.
Monsieur et Madame Claude SERVENAY, Ittre.
Le Docteur et Madame François SIVINE, Ittre.
Monsieur Louis STENUIT, Braine-le-Château.
Monsieur et Madame Eric SUPPES, Bruxelles.
Madame André TEMMERMAN, Ittre.
Monsieur et Madame Pierre TENNSTEDT, Braine-le-Comte.
L'UNIVERSITE DE L'ETAT à MONS.
L'UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN, Louvain-la-Neuve.
Monsieur Jean VANBENEDEN, Nivelles.
Madame Marthe VANDERPLANCK, Ittre.
Monsieur et Madame Daniel VANKERKOVE, Virginal.
Monsieur et Madame Armand VANLANDEN, Ittre.
Monsieur Frans VERHOYE, Bruxelles.
Monsieur Philippe VOGELEER, Nivelles.
Monsieur et Madame Maurice WARGE, Rixensart.
Monsieur et Madame Grégoire WARGNY, Waterloo.

Edit. responsable : J.-P. Cayphas, rue Basse, 14 - 1460 Ittre